

REPUBLIQUE FRANCAISE LIBERTE-EGALITE-FRATERNITE
COMMUNE DE SAINT-REMY-DE-MAURIENNE
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Département de la Savoie
Arrondissement de Saint Jean de Maurienne
Canton de St Jean de Maurienne

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12
Nombre de Présents : 11
Nombre de Votants : 12
Date de la convocation : 17 MAI 2023
Date de l'affichage : 17 MAI 2023

Envoyé en préfecture le 25/05/2023

Reçu en préfecture le 25/05/2023

Publié le 25/05/2023

ID : 073-217302785-20230522-2023_30-DE



Votes pour : 12
Votes contre : 0
Abstentions : 0

Séance ordinaire du VINGT-TROIS MAI DEUX MILLE VINGT-TROIS

L'an Deux Mil Vingt-Trois, le vingt-trois mai à dix-huit heures trente,
Le Conseil Municipal de la Commune de St Rémy de Maurienne, légalement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur MONDET Bertrand, Maire.

Présents : Mmes BORONAT Virginie, CORTESE Marie-Andrée, CORVAL Corinne, NEYROUD Aurélie, RANCUREL Marie-France et Mrs BALANSARD François, MARTINATO Jean-Marc, MONDET Bertrand, PELLISSIER Mathieu, PERREAU Sébastien et ROL Yves

Absents : M. ROCHETTE Christian à M. ROL Yves

Mme NEYROUD Aurélie a été désignée secrétaire.

OBJET : REGULARISATION DE VOIRIE PAR ACHAT AUX CONSORTS CLAPPIER

Le Maire expose au Conseil Municipal qu'une régularisation d'emprise de voirie située Route des Balcons de Saint Rémy est nécessaire :

PROPRIETE CLAPPIER

CLAPPIER René demeurant 31 montée de Sagirard 73660 ST Rémy de Maurienne

Né le 3 février 1956 à Saint Jean de Maurienne

CLAPPIER Jean-Paul demeurant La Tour du Vernerin 73220 Saint Georges d'Hurtières

Né le 24 juin 1950 à Paris 10

CLAPPIER Sylvie demeurant 440 route de La Combe 73660 ST REMY DE MAURIENNE

Né le 10 janvier 1979 à Saint Jean de Maurienne

Emprise de la parcelle D 3532 de 65 m²

Suivant Modification du Parcellaire Cadastral établi par le Cabinet Mesur'Alpes de Saint Jean de Maurienne au prix de 2.00 euros le m² soit 130.00 euros

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCEPTE** cet achat aux conditions ci-dessus,
- **AUTORISE** le Maire à signer l'acte administratif correspondant.,
- **DIT** que l'ensemble des frais de bornage et d'acte seront à la charge de la commune.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus
Ont signé au registre les membres présents
Pour copie conforme

M. Bertrand MONDET,
Maire

